

-----  
**MAIRIE**  
DE

**PORTE PUYMORENS**

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

**Compte rendu du Conseil Municipal du 12/04/2017**

Présents : BARRAL Anne, COLOMER Françoise, KOMAROFF Nicole,  
MATHEVET Christine, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Jean,  
SARDA Adrien.

- Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 de la Commune.
- Les membres du Conseil Municipal nommés à la commission du CCAS votent le Compte Administratif 2016 du CCAS à l'unanimité.
- Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de délibérer sur l'intégration des résultats de « Terres Romanes » suite à la dissolution de ce GIP. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 de la Commune.
- Les membres du Conseil Municipal nommés à la commission du CCAS votent le Compte de Gestion 2016 du CCAS à l'unanimité.
- Après rappel des taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2016, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les mêmes taux pour 2017 soit :
  - Taxe d'habitation 12.89 %
  - Taxe foncière (bâti) 25.15 %
  - Taxe foncière (non bâti) 67.80 %
- Après exposé du résultat de clôture de l'exercice 2016 (539 057.14 € en fonctionnement et 343 344.97 € en investissement), le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 134 194.15 €, à la section investissement du Budget Primitif 2017.
- Après présentation de la proposition de Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce Budget Primitif.
- De la même façon, pour le CCAS, les membres du Conseil Municipal nommés à la commission du CCAS votent à l'unanimité la proposition de Budget Primitif 2017.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre une délibération concernant l'instauration de la Redevance pour l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODP principale), suite à un changement d'interlocuteur : ERDF sur la délibération 2009, ENEDIS maintenant. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant l'instauration de la Redevance pour l'Occupation provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz (RODP provisoire). Le Conseil Municipal donne son accord.
- Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD qui souhaiterait acquérir une petite parcelle jouxtant sa propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la prise de décision en attendant plus d'informations concernant cette parcelle.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation concernant l'aménagement de l'aire pour camping-cars.
- Suite à la demande de renouvellement de droit de voirie de Monsieur Thibault ROBOAM, le Conseil Municipal sauf une élue, approuve la reconduction de ce droit de voirie aux mêmes conditions que 2016 soit 200 € par an.
- Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Adrien SARDA : dans le cadre de son association de boxe, celui-ci aimerait pouvoir utiliser les huit tapis de sol de l'ancienne école entreposés à la Mairie. Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour une mise à disposition gracieuse.

- Suite à la demande de renouvellement de droit de pêche de Madame Andrée VIVES, le Conseil Municipal approuve la reconduction de ce droit de pêche, sur le lac de l'Estagnol, aux mêmes conditions que 2016 soit 300 € par an.
- Suite à l'extension des compétences de la Communauté de Communes à la Culture et au PLU, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tout nouveau transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes ainsi qu'à l'actualisation de la révision des attributions de compensation par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC). Celle-ci a communiqué ses conclusions sous forme d'un rapport que Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ou non. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rapport et donc les conclusions de la CLETC relatives à l'évaluation du coût des charges transférées.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le renouvellement de la subvention versée, chaque année, à l'Amicale des Pompiers dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants du Village. Le Conseil Municipal donne son accord pour une subvention d'un montant de 900 € (identique à 2016).

Le Maire  
Jean Ribot